

# DECISION

N° 2024/279/DEC/1.4

Le Maire de la Ville d'EU,

Vu,

- l'Article L. 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

- la délibération du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Considérant la décision de passer un contrat avec le Prestataire *Joseph DHEDIN* – 133, de Javel – 75015 Paris. Pour le récital de piano de Matéo DHEDIN qui aura lieu *le vendredi 10 janvier 2025 à 20h00 au Théâtre du Château.*

## D E C I D E :

**Article 1<sup>er</sup> :** Un contrat est signé avec le Prestataire *Joseph DHEDIN* – 133, de Javel – 75015 Paris. Pour le récital de piano qui aura lieu *le vendredi 10 janvier 2025 à 20h00 au Théâtre du Château.*

**Article 2 :** Le montant de la prestation s'élève à la somme de 864,00 € TTC frais de déplacement inclus.  
Un acompte de 50% sera joint en retour du contrat signé.  
Ce règlement s'effectuera par mandat administratif dans un délai de trente jours à réception de la facture établie par l'association et d'un RIB.

**La Commune prendra également en charge :**

- L'hébergement, les repas et les boissons des musiciens.
- La SACEM

**Article 3 :** Monsieur le Trésorier et Madame la Directrice Générale de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, en l'Hôtel de Ville, le dix-sept décembre deux mil vingt-quatre.

Le Maire de la Ville d'Eu,  
  
CLAUDINE BRIFFARD  
PREMIERE ADJOINTE  
Michel BARBIER

